

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

<u>Nombre de</u> <u>Conseillers</u>	
En exercice	15
Présents	14
Votants	14
Absents	1
Pouvoirs	0

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, C.PARDO, S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU

F.MALARD

Date de convocation : 11 mai 2023

Secrétaire de séance : S.AMOURIQ

**CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS ENTRE L'EHPAD ET LA
COMMUNE (RESTAURATION SCOLAIRE)
Délibération N°27/2023**

Monsieur le Maire rappelle que la fourniture du repas de midi pour la cantine scolaire des écoles se fait auprès de l'EHPAD La Maison à Soie de Tenay.

La convention actuelle date du 15 octobre 1999.

Afin de mettre à jour les conditions entre les deux parties une réactualisation est nécessaire.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Accepte de conclure une convention avec l'EHPAD concernant la fourniture de repas pour la restauration scolaire et autorise le Maire à la signer.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture et ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le 24/05/2023



Le Maire

C. SALES
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

[Signature]

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS ENTRE L'EHPAD ET LA COMMUNE (RESTAURATION SCOLAIRE)

Date de transmission de l'acte : 24/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 24/05/2023

Numéro de l'acte : 27-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230523-27-2023-DE

Date de décision : 23/05/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes